



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge (Québec) J0J 1Y0
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 MARS 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le quatrième (4e) jour du mois de mars deux mille vingt-cinq à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6
Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Monsieur Nicolas Turgeon-Morin

Résolution numéro 2025.03057

ADOPTION DE LA POLITIQUE HIVERNAL 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire mieux informer les citoyens sur les procédures mis en place pour s'assurer la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire établir des procédures claires, quantifiables et qualifiables pour tous les travaux d'entretien hivernaux effectués par la Municipalité sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil adopte la POLITIQUE HIVERNAL 2025.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce
5^e jour de mars 2025

Nicolas Turgeon

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier